

CHEELAT GUECHAMIM

Prière de demande de pluie – le 5 ou 6 décembre ?

Yosseph Roger Stioui – Kislev 5779

Dans la neuvième bénédiction de la 'Amida, nous demandons à D. de répandre sur la terre des pluies abondantes pendant l'hiver. En Erets-Israël, cette demande commence le 7 'Hechvan, soit 2 semaines après Chemini 'Atséret, permettant aux juifs de Babylone qui étaient montés à Jérusalem de regagner leur domicile. En Diaspora où généralement l'eau ne manque pas (*Rachi*), les pluies sont demandées à partir du 60^{ème} jour de la Tékoufa de Tichri (*Ta'anit 10a*), c'est-à-dire à partir du 5 ou du 6 décembre * (4 ou 5 décembre à 'Arvit).

Pourquoi cette référence au calendrier civil ?

Très brièvement, les 4 Tékoufot sont des moments précis de l'année en rapport avec le cycle annuel du Soleil et représentant les équinoxes de printemps et d'automne ainsi que les solstices d'été et d'hiver. S'agissant de demande de pluie on se base sur la Tékoufa de Tichri, d'automne. Or nous utilisons communément le calendrier civil qui est exclusivement solaire. Il nous permet donc de situer aisément les Tékoufot.

Principe : Dans notre calendrier dit de Chmouel, l'année solaire compte 365j $\frac{1}{4}$, c'est-à-dire 52 semaines et 1 jour $\frac{1}{4}$. D'une année sur l'autre, une même Tékoufa tombe donc 1j et 6h plus tard. Nous savons par calcul (que nous ne développerons pas ici) que la Tékoufa de Tichri tombe toujours un 7 octobre. Par exemple le 7 octobre à 3h, puis l'année suivante 7 oct à 9h, puis 7 oct à 15h puis 7 oct à 21h puis de nouveau 3h, etc. Or, dans l'année où elle tombe à 21h, donc après 18h, c'est déjà le lendemain pour le calendrier juif, le 8 octobre.

C'est la raison pour laquelle le 60^e jour de la Tékoufa de Tichri tombe en général le 5 décembre, et 1 fois tous les 4 ans, il tombe le 6 décembre. On retiendra comme moyen mnémotechnique, lorsque l'année civile à venir est bissextile, la Ch. Guéchamim sera le 6 décembre. En effet, le 29 février à venir va nous faire reculer les Tékoufot d'une journée et nous ramener la Ch. Guéchamim au 5 décembre.

Pour illustrer nos propos, voici deux calculs simples de Tékoufot.

Tékoufa de Nissan : Les luminaires ont été créés le 4^e jour de la Création, donc un mercredi dès la 1^{ère} heure (mardi 18h de la montre). On compte les Tékoufot à partir de Nissan de la Création (on suit ici l'avis de Rabbi Yéhochoua'). En Nissan 5779, il s'est écoulé 5778 années entières. On cumule les surplus aux semaines depuis la Création, $5778 \times 1j \ 6h = 7222,5$ jours. On ajoute 4 jours du premier mercredi = 7226,5 jours. Après élimination des semaines entières, il reste 2,5 jours. C'est-à-dire, lundi à 6h du matin. (La journée commence la veille à 18h).

Tékoufa de Tichri : (Calculée à partir de celle de Nissan ci-dessus.) Les 4 Tékoufot de l'année sont espacées de $365j \ \frac{1}{4} / 4 = 91j \ 7,5h = 7,5h$ (sans les semaines). La Tékoufa de Tichri précède celle de Nissan de 2 Tékoufot, soit, $2 \times 7,5h = 15h$. 15h avant le lundi 6h de Nissan correspondent à dimanche 15h. La Ch. Guéchamim de 5779 est donc récitée à partir du 5 *décembre* (le 4 au soir). En 5780, la Tékoufa de Tichri sera un lundi 21h, donc la Ch. Guéchamim le 6 *décembre*.

* Selon les règles du calendrier grégorien, l'année 2100 ne sera pas bissextile. A partir de cette date, la Ch. Guéchamim se fera les 6 ou 7 décembre.